

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 19 septembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 19 septembre 2017

N° 17-09-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2017

OBJET :

**Travaux d'entretien des monuments historiques –
Restauration des vitraux de la rosace et des remplacements de l'église –
Demande de subvention au Département.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

René THELISSON à Olivier PERRET – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017
Publication : 19/09/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES – RESTAURATION DES VITRAUX DE LA ROSACE ET DES REMPLAGES DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur Julien GOUTAGNY, adjoint au maire, rappelle la délibération en date du 10 mars 2016 sollicitant l'attribution de subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et du Conseil Départemental pour la restauration de la rosace et des remplages de l'Eglise.

Le montant estimatif des travaux était de : 59 917.20 € TTC, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Suite à la demande de subvention déposée auprès de la DRAC, la décision d'attribution est en attente de la transmission du résultat de la consultation des entreprises, consultation non finalisée à ce jour.

Quant au Département, ce dernier avait souhaité, en 2016, revoir l'ensemble de sa politique de soutien aux communes. En conséquence, le courrier de sollicitation de la commune en date du 27 mai 2016 n'a pas eu de suite.

Au 1^{er} janvier 2017, un nouveau dispositif d'accompagnement a été mis en place autour de 4 outils, dispositif non éligible aux communes urbaines.

Afin de remédier à cet état, lors de la séance du 26 juin 2017, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en œuvre une enveloppe de 5 millions d'euros dédiée aux 34 communes urbaines pour la période 2017-2021.

A ce titre, il est proposé de solliciter le Département pour les dits travaux, dont le montant estimatif est de 59 917,20 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Département pour la restauration de la rosace et des remplages de l'Eglise.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017

Publication : 19/09/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 septembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.